

2. CPI d'Obermorschwiller : Convention en vue d'un regroupement avec le CPI de Steinbrunn-le-Haut. (N°2021/07/01)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la situation actuelle du Centre de Première Intervention d'Obermorschwiller et la problématique liée au déficit des effectifs qui tend à proposer la dissolution du Corps des Sapeurs-Pompiers.

Vu l'avis du Comité Consultatif Communale des Sapeurs-Pompiers Volontaires (CCCSPV) réuni le 25 juin 2021 ;

Vu le projet de convention entre la Commune de Steinbrunn-le-Haut et la Commune d'Obermorschwiller ;

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représenté,

- **Décide** de suivre l'avis de la CCCSPV et d'approuver le projet de regroupement des CPI de Steinbrunn-le-Haut et d'Obermorschwiller en un CPI unique dont le siège sera à Steinbrunn-le-Haut.
- **Approuve** les termes de la convention de gestion du CPI intercommunal sous réserves de participer uniquement aux frais de fonctionnement courants du regroupement et non à d'autres formes d'investissement et autorise Monsieur le Maire à la signer.

3. Projet d'extension, mise aux normes du complexe club/house/salle communale. (N°2021/07/02)

Après avoir pris connaissance des différentes propositions d'honoraires des architectes consultés pour le projet d'extension, mise aux normes du complexe club house – salle communale, et après discussion,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et du représenté,

- **Décide** de retenir l'offre Daniel MUNCK, architecte à Ferrette, proposant un forfait pour honoraires d'un montant de 4 250,00 € H.T. soit 5 100,00 € T.T.C.
Cette offre comprend : les études préliminaires, le nivellement, le relevé complémentaire aux plans existants, la mise au net informatique, une esquisse et un devis estimatif sommaire.
- **Autorise** le Maire à signer tout document y afférent.

Les montants nécessaires à l'étude sont inscrits au BP 2021, opération 12.

4. Forêt communale : Etat de prévisions des coupes 2022. (N°2021/07/03).

Sur proposition des services de l'ONF, le Conseil Municipal, après discussion et à l'unanimité des présents et du représenté,

- **Approuve** l'état de prévisions des coupes 2022 comme suit :
133 m³ de coupes à façonner, pour un total de recettes HT de 4 410 €, les dépenses d'exploitation prévues étant de 4 404 € H.T.

Le Conseil précise qu'il souhaite vendre ses bois par adjudication et non sous forme de contrat ou de vente de gré à gré.

5. Rapport d'activité 2020 du Syndicat d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin.

Le Conseil Municipal, après l'avoir consulté, prend acte du rapport 2020 présenté par le Maire.

6. Service civique pour l'école d'Obermorschwiller. (N°2021/07/04)

Après avoir entendu les explications de M. le Maire,

Le Conseil Municipal prend acte de la décision du Maire de :

- Rechercher un service civique pour l'année scolaire 2021-2022 au sein de l'école élémentaire d'Obermorschwiller.

7. Divers

- Le Maire présente les cartes de remerciements de Mmes WEIBEL Doris et ROMANN Lucienne à la Municipalité pour leur cadeau de départ à la retraite.
- Local vacant au-dessus du presbytère : une rencontre a eu lieu le 25 juin entre Mme Capard et le Maire, sur site, afin de constater si le local peut être adapté pour une micro-crèche car il se trouve à l'étage. Une rencontre a également eu lieu en mairie le 12 juillet avec Mme Chemama habitante de la commune pour discuter de la faisabilité d'une structure de type « Maison d'Assistants Maternels (MAM) » dans ce local.
Ce point sera mis à l'ordre du jour d'une prochaine séance.
- Demande d'un conseiller pour l'installation d'un ou deux nids de cigognes. Réfléchir au lieu d'implantation pour éviter les nuisances.
- Mise en place d'un éclairage LED : se renseigner pour l'obtention d'aides financières pour éventuellement programmer ces travaux en 2022.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole,
M. RISS clôt la séance à 21h40.